



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
des Territoires

Hélène Michon
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 46
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

GAEC DE L'ELEVAGE TERREAU
1 Rue de Ménincourt
71400 Autun

Mâcon, le 8 janvier 2026

Objet : Accusé de réception de dossier complet – Dossier n° 2025390

Madame, Messieurs les gérants,

Vous avez déposé auprès de mes services le 5 décembre 2025 une demande d'autorisation d'exploiter de 115,88 ha situés sur la commune de AUTUN (BK41, BK42, BK43, BK44, BK48, BK49, BK50, BK51, BK54, BK55, BK60, BK68, BK69, BK70, BK71, BM12, BM16, BM32 partie, BM33, BM242 partie, BN2, BN23, BN51, BN52, BN54, BN61, BN62, BN94, BN98, BN101, BN103, BO183, BO185, C66, C67, C68, C69, C78, C105, C106, C107, C108, C109, C110, C111, C112, C113, C114, C115, C116, C119, C120, C122, C123, C124, C125, C127, C128, C279, C382, C467), exploités par l'EARL DE SAINT PIERRE.

Votre dossier a été enregistré complet au 5 décembre 2025 sous le n° 2025390.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **5 avril 2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

L'adjoint au chef du service économie
agricole



Philippe Robin